

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 22,
Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSCRIPTIONS :
Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.
On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
ÉDOUARD ROUYÈRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3
Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :
Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.
Pour l'étranger les frais de poste en sus

Monaco, le 4 Septembre 1888

PARTIE OFFICIELLE

Une Ordonnance Souveraine du 14 août stipule que les générateurs et les conducteurs électriques ne pourront être établis dans la Principauté qu'en vertu d'une autorisation du Gouverneur Général, qui déterminera les conditions auxquelles cette autorisation sera subordonnée.

Une autre Ordonnance du 16 du même mois abroge les articles 76, 355, 358 et 444 du Code d'Instruction Criminelle et les remplace par de nouvelles dispositions

NOUVELLES LOCALES

Le Times publie la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Edward Smith, vice-consul d'Angleterre à Monaco :

A l'éditeur du Times,
Monsieur,

A mon retour à Monaco après une courte absence, mon attention a été appelée par les autorités locales sur une citation de la Gazette du Piémont, citation qui a formé le sujet d'une interpellation dans la Chambre des Communes, à la date du 1^{er} courant, et a, conséquemment, été reproduite par tous les journaux du matin.

L'article cité portait qu'un grand nombre de suicides avaient récemment eu lieu à Monte Carlo, et que plusieurs sujets anglais figuraient sur la liste des suicidés. Je me permets de déclarer que, à ma connaissance personnelle, toute cette allégation est de pure invention et absolument dénuée de fondement.

Veillez bien insérer dans vos colonnes ces quelques lignes rectificatives et croyez-moi, monsieur, votre obéissant serviteur.

EDWARD SMITH,
Vice-consul de la Grande-Bretagne.
Monte-Carlo, 18 août 1888.

Le Tribunal Supérieur, dans sa séance du 24 août, a condamné Jean Baratier, né à Tulle (Corrèze), de passage à Monaco, à un mois de prison pour tentative de vol, et à deux ans de la même peine pour outrage par paroles envers des magistrats de l'ordre judiciaire à l'audience d'un Tribunal.

Les fêtes de la Saint-Roman se sont brillamment terminées, dimanche dans l'après-midi, par le tirage de la tombola organisée au profit des œuvres de bienfaisance de la Principauté, un bal d'enfants et une soirée dansante des plus animées.

L'exposition des lots de la tombola, installée dans l'enceinte des bals, sur la place Sainte-Barbe, était superbe. On y admirait surtout un encrier artistique et un nécessaire de toilette du meilleur goût, dons de S. Exc. M. le Gouverneur Général et de M^{me} la Baronne de Farincourt ; un tableau offert par M. le Chanoine Ramin, curé de la Cathédrale : *la Vierge à la chaise*; deux vases historiques, faïence de Blois, donnés par M. le docteur Brégnat ; un vase majolique, don de M^{me} Paul ; de belles poteries envoyées au Comité par M. Cavallero ; divers objets de toilette, dentelles confectionnées à l'Orphelinat, etc., etc.

S. Exc. M. le Gouverneur Général présidait à la cérémonie du tirage, dont nous donnons plus loin les résultats, et qui a été suivie du bal d'enfants.

Près de trois cents *bambini* y ont pris part, ainsi qu'à la distribution de gâteaux et de jouets, que le Comité leur a faite entre deux quadrilles.

Le soir, les danses ont attiré une foule joyeuse, qui n'a quitté qu'après minuit, et comme à regret, les frais ombrages de la promenade Sainte-Barbe.

Nous ferons connaître, dans notre prochain numéro, la répartition qui sera faite par les soins du Comité des bals de la Saint-Roman, aux établissements charitables de Monaco. Disons seulement aujourd'hui que le chiffre total recueilli s'élève à plus de mille francs. La jeunesse monégasque a droit à toutes nos félicitations. Les pauvres ne se plaindront pas de ses divertissements.

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola du Comité des fêtes de la Saint-Roman. Comme on le verra, il y a eu 253 lots distribués :

16	19	37	40	42	50	55	81	95	101
106	109	155	158	164	177	180	225	239	244
263	264	267	271	280	287	310	321	333	365
384	404	417	419	420	427	429	447	450	460
476	479	489	491	494	502	514	532	533	534
545	553	560	569	572	589	603	625	652	653
660	690	717	721	728	750	758	760	765	781
807	808	812	814	821	837	842	854	862	870
885	890	906	917	923	926	928	938	948	959
960	962	963	973	977	981	1006	1029	1031	1033
1035	1044	1048	1054	1071	1082	1095	1112	1120	1127
1130	1152	1223	1227	1246	1253	1258	1272	1281	1293
1298	1315	1324	1343	1345	1374	1380	1390	1416	1441
1448	1462	1468	1486	1493	1502	1522	1524	1539	1568
1611	1618	1620	1628	1631	1638	1648	1656	1662	1666
1669	1704	1705	1709	1724	1727	1730	1737	1740	1745
1770	1773	1787	1791	1814	1820	1830	1833	1848	1889
1891	1906	1907	1914	1930	1933	1941	1942	1956	1966
1969	1975	1976	1988	1992	2002	2011	2014	2019	2028
2041	2056	2072	2077	2083	2085	2098	2114	2118	2129
2135	2154	2157	2164	2169	2171	2189	2206	2211	2212
2219	2240	2250	2254	2260	2264	2268	2273	2308	2310
2323	2338	2351	2366	2369	2370	2386	2389	2399	2411
2420	2421	2424	2432	2455	2461	2473	2475	2476	2495
2507	2516	2520	2528	2530	2543	2552	2558	2559	2566
2567	2580	2603.							

Le nombre des voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois d'août 1888 a été de 23,365

Il n'a été, en août 1887, que de 23,124

Différence en faveur de 1888 : 241

La *Mireille*, yacht à vapeur de plaisance, appartenant à M. Maute, de Marseille, est arrivée dans l'a près-midi de dimanche, dans notre port et y est resté quelques heures.

M. Notari a fait don au Musée de Monaco d'une pièce de 5 sols (vingtième d'écu) en billon du Prince Honoré III, trouvée au boulevard de l'Ouest. Cette pièce est du poids de 1 gramme et du diamètre de 20 millimètres. Elle porte, au droit, l'écu fuselé et couronné de Monaco, avec la légende : HONORATUS. III. D. G. PR. MONOE. une rose.

Au revers grand H couronné au milieu de la date 1735, avec un losange au-dessous. Légende : AUXILIUM. MEUM. A. DOMINO.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — On se rappelle qu'il y a trois semaines environ, le roi de Portugal, à son passage à Marseille, a échangé quelques mots par téléphone avec la reine, qui se trouvait à Paris.

Cette conversation à grande distance a tellement enchanté les souverains que pour répondre à leur désir, l'administration des télégraphes de Portugal va établir entre Oporto et Lisbonne une communication téléphono-télégraphique analogue à celle de Paris à Marseille.

Toulon. — L'escadre espagnole doit quitter la rade le 10 du courant pour se rendre à Barcelone, pour recevoir le roi de Portugal qui va visiter la reine régente d'Espagne. Cette circonstance fait que le bal que la ville de Toulon se proposait d'offrir le 23 aux marines espagnole et portugaise vient d'être fixé au vendredi 7 septembre. Ce bal sera donné au Grand-Théâtre; l'espace réservé aux danseurs sera d'environ 400 mètres carrés; l'orchestre se composera de 50 musiciens; la salle sera ornée de tentures, de massifs de fleurs, et un escalier à double évolution permettra d'accéder de la salle au foyer, dans lequel sera dressé le buffet.

Plus de mille invitations ont, dit-on, été lancées à la population, à la marine et à l'armée. Les Portugais et les Espagnols ont été avisés officiellement par M. le maire de la fête qui leur sera offerte par la municipalité.

— La direction des mouvements du port vient d'amener au Petit-Rang, dans la vieille darse, et près de l'an-

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

cienne division, le vaisseau *la Couronne*, à bord duquel MM. les officiers de terre et de mer offriront, le samedi 8 du courant, un grand bal aux officiers des marines espagnole et portugaise. Le pont de *la Couronne*, splendidement orné, servira de salle de bal. Des foyers de lumière électrique éclaireront les abords de cette salle de bal maritime, qui sera, d'ailleurs, illuminée a giorno.

Le bal des officiers concordera avec le retour, à Toulon, des navires mobilisés qui aura lieu le 7; ce sera donc une soirée grandiose, dont MM. les officiers espagnols et portugais garderont le meilleur souvenir.

Golfe-Juan. — On annonce qu'aussitôt après les manœuvres navales qui ont lieu en ce moment, l'escadre viendra passer l'inspection générale au Golfe-Juan.

Antibes. — Il y a quelques jours, M. G..., maître de chapelle, était en train de prendre un bain de mer du côté de Ginestriero, quand il se sentit attiré au fond par un polype monstre; c'est en vain qu'il cherchait à se maintenir au dessus de l'eau, il ne put résister à ce terrible ennemi, qui l'enserra complètement dans ses tentacules et l'aurait infailliblement noyé sans le secours de deux jeunes filles qui passaient non loin de l'endroit et qui eurent le courage de sauter dans un bateau. Elles parvinrent ainsi à le saisir au moment où il allait disparaître: une tentacule seule du polype, qui est restée entre leurs mains, pesait 10 kilos.

Nice. — Le tribunal correctionnel a jugé, la semaine dernière, le nommé Albert-Antoine Escaïs, voyageur de commerce, qui avait trouvé un moyen fort ingénieux pour gagner de quoi payer ses frais de voyage, et qui opérait un peu partout, à Monaco et à Nice en dernier lieu.

Voici comment il procédait.

Après avoir pris son billet, il allait faire enregistrer au bureau des bagages une valise ou une malle; dès qu'il était en possession du reçu, il surveillait l'endroit où l'on plaçait ses colis. Alors, avec force politesse, il s'approchait de l'employé chargé de la surveillance des bagages et le pria de vouloir bien lui remettre sa valise ou sa malle pour enfermer un objet quelconque.

L'employé, sans aucune méfiance, consentait presque toujours. Escaïs en profitait pour filer avec sa valise et son reçu. Il montait dans un wagon et il descendait à la station où il avait expédié ses colis.

On devine ce qui se passait ensuite. Notre voyageur se présentait au bureau des bagages, naturellement les siens n'y étaient pas. Il cria et finalement intentait un procès à la compagnie de chemin de fer.

Le tour a réussi plusieurs fois. Mais tout ayant une fin, la Compagnie P.-L.-M. fit ouvrir une enquête, et le pot aux roses ayant été découvert, Escaïs fut arrêté et traduit devant le tribunal correctionnel où il a été établi qu'il se servait de faux noms.

En conséquence, Albert Escaïs a été condamné à dix-huit mois de prison.

— L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 1888 est modifié comme suit :

Sont formellement interdits, en tout temps et par tous procédés, la chasse, la destruction, la capture, le colportage et la vente :

- 1° Des pigeons voyageurs;
- 2° Des espèces insectivores sédentaires, telles que : troglodytes, bergeronnettes, roitelets, pipits, mésanges, hirondelles, martinets, rossignols et fauvettes.

Sont et demeurent en vigueur toutes les autres dispositions de notre arrêté précité.

Gènes. — On écrit de Messine :

L'éruption de l'île Vulcano prend de graves proportions.

Un bois, incendié par les scories incandescentes, a été complètement détruit. Il est impossible de s'approcher de la plage de l'îlot.

Fontainebleau est en ce moment très animé. Une exposition d'horticulture, très bien installée dans le Grand-Parterre, attire un grand nombre de visiteurs. Il y a également une exposition de peintures où on remarque des tableaux de MM. Thomas de Barbarin, Tavernier, Buet-Houard, Mekmaker, Frappa, comte Veistvieler, de M^{lle} Louise Abbéma, Jeanne de Bellune, Drevet et de M^{me} la baronne Tristan Lambert. Chaque soir, il y a occasion pour un feu d'artifice. M^{me} Carnot, très bien secondée par la femme du sous-préfet, M^{me} Saincère, a su attirer à ses mercredis non seulement le groupe officiel et militaire, mais encore la société aristocratique. Le succès des réceptions présidentielles a été si grand que désormais, chaque vendredi, dans l'après-midi, il y aura, à la Présidence, fête sur la pelouse du Jardin anglais. La musique du 46^e de ligne, une des meilleures, se fait entendre pendant les jeux de croquet et de lawn-tennis.

Le lawn-tennis, de plus en plus en faveur, a ses toilettes et ses modes. Les dames portent, de préférence, la robe très courte, en flanelle blanche, le jersey rayé et le petit chapeau à bords plats. Les hommes portent le pantalon en flanelle rayé, retenu à la taille par un ceinturon à boucle de métal. Chemise de flanelle légère et jacquette pareille au pantalon, casquette forme jockey, avec rayure. Souliers de toile sans talons avec semelle en caoutchouc. La couleur à la mode est la rayure blanche et rouge, adoptée par le lawn-tennis-club de Paris, qui se réunit dans l'île de la baronne de Rothschild, à Surresnes.

Clamart — tout Paris, en ce moment, est aux portes de Paris — vient d'être le théâtre d'une fête qui a montré quelles merveilles peut produire la charité. On a inauguré un édifice immense, commencé il y a dix ans, et qui porte sur sa façade une plaque de marbre où on lit : 1888 — *Hospice Ferrari, Fondation Brignole-Galliera*. Cet asile recevra cent vieillards, âgés d'au moins soixante ans, cinquante veufs et cinquante veuves sans ressources.

Dans quelques semaines, à l'extrémité de la commune de Clamart, on inaugurera deux autres édifices non moins grandioses. L'un est situé sur le sommet qui se dresse à Fleury, en face du Mont-Valérien : on y nourrira, logera, instruira trois cent cinquante orphelins, de sept à quatorze ans. L'autre asile, placé sur le versant du coteau, servira de refuge à cent vingt frères instituteurs, qui se trouvent privés de retraites après avoir consacré leur jeunesse aux durs labeurs de l'enseignement.

Ces trois établissements sont dus à la générosité de la même donatrice, de la duchesse de Galliera, italienne qui a fait à Gènes, sa ville natale, don de deux hôpitaux et d'un palais rempli de chefs-d'œuvre de l'art, mais qui a voulu que la France, qu'elle aime, eût une large part dans ses bienfaits. Ces « palais des pauvres » ont des aménagements confortables et presque luxueux. Les hôtes qui y finiront leur vie auront plus que le nécessaire; ils y trouveront le confortable. M^{me} la duchesse de Galliera me paraît avoir trouvé la véritable solution de ce qu'on a appelé la « question sociale ».

Un esprit aventureux, boulevardier, qui a eu ses jours d'éclat et qui a eu ensuite à lutter contre la mauvaise fortune, M. Marie de Mayrena, a cherché ailleurs que dans la charité cette solution si difficile à trouver. Il a rêvé de recommencer l'œuvre que fit jadis la Compagnie des Indes au profit de la Hollande. Il est allé dans l'Annam et s'est fait proclamer roi des Sedangs. Les Sedangs sont des Moïs, tribus confédérées près de la frontière du royaume de Siam, dont les mœurs sont douces, l'humeur accueillante, et l'esprit accessible au progrès et à la civilisation. Ce n'est point simplement pour avoir le droit de créer une décoration et un ordre de chevalerie, que M. de Mayrena s'est fait couronner sous le nom de Marie I^{er}; comme la Compagnie des Indes, dont nous parlions tout à l'heure, Marie I^{er} entend émettre des actions pour l'exploitation de son royaume, qui, paraît-il, serait riche en mines d'or et en produits

précieux. Nous ne pouvons que souhaiter à la société anonyme qui va naître, un succès pareil à celui de la Compagnie des Indes, qui rapporta jusqu'à cinquante pour cent aux actionnaires, dont les titres, en trois ans, décuplèrent de valeur.

Comment sera la décoration qu'octroiera prochainement Marie I^{er}? Je l'ignore. Ce que je sais, c'est que vendredi dernier, à l'Opéra, d'assez nombreux jeunes gens portaient, non sans orgueil, à leur boutonnière, une rose d'or avec ses feuilles. De mauvais plaisants, au foyer de la danse, où M. de Mayrena fut connu avant d'être roi, prétendaient que ce charmant insigne était la décoration sédangue. Ces mauvais plaisants, comme tous les mauvais plaisants, étaient mal informés. Le duc d'Audiffret-Pasquier, il y a quelques jours, au banquet royaliste de l'hôtel Continental, portait cette rose d'or à la boutonnière de son habit noir. Cette fleur lui avait été envoyée le jour même par M^{me} la comtesse de Paris, qui en avait commandé quinze cents à un de nos grands orfèvres, afin d'en faire don aux amis les plus fidèles du comte de Paris.

On ne s'occupe pas assez de séances académiques. On a grand tort. Il s'y fait souvent des lectures intéressantes; nous l'avons prouvé dans une de nos précédentes lettres en mentionnant un curieux travail de M. Saige. A la dernière séance de l'Académie française a été offert à cette académie un exemplaire des œuvres pastorales de S. Em. le cardinal Joachim Pecci, archevêque de Pérouse, aujourd'hui Pape sous le nom de Léon XIII. La dernière lettre pastorale du cardinal Pecci, annonçant la mort de Pie IX, se termine ainsi : « ... Priez Dieu qu'il daigne accorder promptement à son Eglise un nouveau chef; priez Dieu qu'il le couvre de sa protection lorsqu'il sera élu, afin qu'il puisse, au milieu des tempêtes en fureur, conduire au port si désiré la nacelle mystique confiée à sa direction. » Cette lettre est datée du 10 février 1878 : le 20 du même mois, le cardinal Pecci était élu Pape.

Dans le monde, bien rare en ce moment à Paris, nous n'avons à signaler que deux célébrations de mariage.

En l'église Saint-Pierre-du-Gros-Cailou, M. Guy de Durfort-Civrac, duc de Lorge, a épousé M^{lle} Henriette de Cossé-Brissac.

Au château de Montretout, à Saint-Cloud, M. le comte Valentin d'Estourmel, fils du marquis d'Estourmel, député de la Somme, s'est uni à M^{lle} Antoinette Oppenheim.

En cette saison de déplacements, on est en quête de livres intéressants et que les femmes puissent lire. Nous recommanderons *Ma cousine Pot-au-Feu*, de M. le marquis de Tinseau, roman fait de délicatesse, de charme et d'honnêteté, qui repose des récits que certains auteurs vont chercher dans la crotte. Dans un autre genre, nous signalerons le bel ouvrage de M. Adolphe Guillot, *Paris qui souffre*. M. Guillot est le juge d'instruction du Tribunal de la Seine qui a été chargé de tous les grands procès criminels de notre temps. Ses observations sur le vice et la misère sont celles d'un spectateur placé au meilleur endroit, qui sait raconter ce qu'il a vu en homme de bonne compagnie et laisse deviner ce qu'il serait malséant de dire.

DANGEAU.

CAUSERIE

Des Abeilles

Pour beaucoup de gens, les abeilles sont des insectes qui font du miel... et des piqûres désagréables. Aussi, les a-t-on bannies de la plupart de nos domaines agricoles, sous prétexte que leur élevage demandait trop de soins.

Les grands agronomes ont bien d'autres soucis en tête. Entretenir des ruches, fit donc ! Cela est bon pour les petits cultivateurs qui n'ayant qu'un champ à ensemer ont du temps du reste.

N'en déplaise pourtant aux maîtres des grandes fermes, l'abeille est non seulement utile, mais encore indispensable à leur prospérité, et elle peut permettre à chacun d'augmenter son bien-être sans peine ni fatigue.

L'abandon de la culture des abeilles est une des plus grandes fautes qu'aient commises en France les agriculteurs; quelques faits suffiront à le prouver.

Tandis que nous dédaignons les insectes mellifères, voici comment on les traite à l'étranger.

En Amérique, trente sociétés financières au moins, possédant chacune cinq à six millions de capitaux, emploient des sommes énormes à couvrir de ruchers tout le territoire américain jusqu'aux confins de la Californie.

Point de terrain concédé sans obligation d'y entretenir des abeilles.

Depuis un assez long temps déjà l'Italie expédie annuellement pour des millions de francs d'abeilles «mères jaunes» autrement dit reines italiennes qui sont sans contredit les plus fécondes et les plus actives.

En Hongrie, en Suisse, au Canada, on ne cesse de créer des chaires d'enseignement apicole; à Vienne, il existe même une académie d'apiculture composée d'illustrations scientifiques et présidée par le chef de l'Etat.

En Allemagne, cette culture est encouragée d'une façon particulière, et en Alsace-Lorraine le gouvernement subventionne très largement deux publications spéciales qui y sont fondées depuis l'annexion.

Cependant les Américains et les Allemands font ramasser pour rien des milliers de tonnes de sucre, et en outre, grâce à l'appui des insectes à miel, ils ont des récoltes de fruits admirables.

Quelle est donc la mission des abeilles, leur rôle dans les vergers?

Le voici d'après les données scientifiques les plus exactes, puisque Darwin a démontré que si l'on supprime sottement les insectes par lui nommés visiteurs de plantes, ces plantes, dans la plupart des cas, ne donnent ni graines ni fruits.

En effet, les abeilles débarrassent les fleurs des arbres fruitiers d'ennemis redoutables, de petits insectes, les autohones qui, à l'état de larves, attaquent les fleurs dont ils empêchent le développement.

Dès que la fleur commence à s'épanouir, les abeilles, en butinant, en récoltent le pollen, première nourriture de la larve, font tomber l'œuf de l'autohonne et préservent ainsi cette fleur d'un avortement certain.

Ce qui est vrai pour les fruits, l'est aussi pour le blé, si bien qu'en Saxe les paysans mènent à travers les champs leurs ruchers placés sur des chariots; les épis les plus beaux, les plus lourds, ceux qui servent au blé de semence, sont toujours ceux qu'on récolte près des ruches.

En outre, partout les abeilles aident puissamment à la fécondation en mettant en mouvement le fécondant pollen.

Un vieillard sicilien, nous dit un vieux conteur, un vieillard possesseur de quelques arpents d'une terre jadis abandonnée, qui n'était propre ni au labourage, ni à la pâture, ni à la vigne, parvint, grâce à la culture des abeilles, à rendre ce terrain fertile, à y récolter assez de richesses pour qu'il pût voir sans envie l'opulence des rois, pour que chaque soir, de retour dans son humble asile, il pût garnir sa table des mets qu'avait créés son industrie.

Les premières roses du printemps, les premiers fruits de l'automne se cueillaient chez lui; il avait même formé des allées avec des poiriers durcis par les ans et des pruniers sur épine, portant des fruits.

— De qui est ce riant tableau?

Du plus connu des poètes latins, de Virgile, qui a consacré aux abeilles, tant estimées jadis, tout un chant des Géorgiques.

Ce que disait le poète, Méry l'a répété dans un de ses humoristiques chapitres de la *Comédie des animaux*, les agriculteurs instruits le savent aussi.

Un de nos confrères, que nous avons connu à Dijon,

ardent partisan de l'apiculture, M. Eugène Jobard, imprimeur et éditeur du journal le *Bien Public*, vient de conter en prose, dans une très intéressante brochure de vulgarisation, le même fait que Virgile.

Son domaine paternel était, quand il put l'exploiter, devenu en partie improductif. Les abeilles, qui y pullulaient vingt cinq ans auparavant, avaient peu à peu disparu. Et, au fur et à mesure de leur disparition, les arbres fruitiers avaient cessé de produire, comme jadis, en abondance.

L'apiculteur rétablit les ruchers; et il ne tarda pas à revoir les grasses récoltes.

On pourrait citer mille observations de ce genre qui toutes prouvent jusqu'à l'évidence que les abeilles sont indispensables à la prospérité rurale.

Les esprits éclairés le comprennent ainsi. Quelques femmes de cœur, de grandes propriétaires, ont entrepris la croisade pour le rétablissement des abeilles, la presse ferait bien de s'y associer, ainsi que vient de le faire le *Petit Journal*.

O vous, dont le travail est joie,
Vous qui n'avez pas d'autre proie
Que les parfums, souffles du ciel;
Vous qui fuyez quand vient décembre,
Vous qui dérobez aux fleurs l'ambre,
Pour donner aux hommes le miel.

Chastes buveuses de rosée,
Qui, pareilles à l'épousée,
Visitez le lis du coteau;
O sœurs des corolles vermeilles,
Filles de la lumière, abeilles,

venez en aide aux agriculteurs qui souffrent et des mauvaises saisons et des mauvais traités de commerce.

Nous avons, dans la Principauté, aux Révoires, un amateur dont les essais fort curieux démontrent que notre pays se prête très bien à l'apiculture. Nous voudrions voir ses tentatives se généraliser dans les terrains qui avoisinent Monaco.

FAITS DIVERS

Le *Petit Marseillais* donne la nouvelle suivante que nous nous empressons de publier sous toutes réserves.

Un savant américain, M. Keeley, vient de faire une découverte dont l'application pratique révolutionnera non-seulement les données scientifiques actuelles, mais encore la mécanique moderne et, par suite l'organisation sociale entière.

M. Keeley a trouvé le moyen d'utiliser le son comme force motrice et de lui donner une puissance cent fois plus considérable que celle développée par la vapeur; avec le système de M. Keeley, on pourra faire manœuvrer une locomotive ou toute autre machine à l'aide d'un simple diapason. Notez bien qu'il ne s'agit pas d'un de ces paradoxes scientifiques que M. Jules Verne aime à prendre comme point de départ de ses attachants ouvrages; non, la chose est absolument sérieuse, si sérieuse que le jour qu'on a célébré le cent troisième anniversaire de la naissance de M. Chevreul, le colonel Le Mat a présenté à l'illustre savant les documents authentiques concernant la découverte de M. Keeley et le compte rendu des expériences faites par l'Institut de Washington qui est, dans le Nouveau-Monde, l'équivalent de notre Académie des sciences.

La nouvelle force a été baptisée du nom de force interatomatique, c'est-à-dire force motrice empruntée au son. Le moteur Keeley se compose d'une sphère à métal poli d'un diamètre de 75 centimètres; à l'un des pôles est adapté un tourillon fixe autour duquel se meut la sphère, tandis qu'à l'autre pôle se trouve un tourillon mobile tournant avec elle; au bout de ce tourillon mobile qui dépasse la charpente supportant la sphère est adaptée une poulie d'où part une courroie de transmission en relation avec des engins quels qu'ils soient.

Dans l'intérieur de la sphère se prolonge le tourillon fixe à l'extrémité duquel se trouve l'appareil moteur proprement dit. Cet appareil se compose de lamelles vibratoires pareilles aux languettes d'un jeu d'orgues, de tubes vibratoires en communication avec ces lamelles de diapason et d'une plaque de chladin; cette dernière ayant pour mission de ramener à l'unisson les sons qui s'en écarteraient.

M. Keeley fait vibrer les lamelles, puis les diapasons à l'aide d'un petit marteau; par les tubes le son produit s'emmagasine dans la sphère, et soudain la sphère acquiert un mouvement rotatoire d'une vitesse formidable. En provoquant la vibration des lamelles, des diapasons et des tubes, M. Keeley développe une force dont voici les résultats acquis :

il creuse, bien entendu, par les outils mis en action par la courroie de transmission, en plein, un trou de six mètres de profondeur, sur un mètre cinquante de diamètre, et cela en dix-huit minutes.

L'inventeur américain a obtenu ce merveilleux résultat de développer instantanément, sans houille comme pour la vapeur, sans piles comme pour l'électricité une force centuple de celles dont nous disposons aujourd'hui, et cela par des sons émis en des lamelles ou des tubes en quelque sorte inusables, sur lesquels le frottement n'a aucune action et dont la puissance paraît n'avoir pas de limites jusqu'ici du moins appréciables.

M. Keeley explique de la manière suivante le mouvement vertigineux qui entraîne la sphère dont il se sert comme moteur: il dit que la force intéressante développée par les vibrations sonores forme à l'intérieur de la sphère un tourbillon qui rase l'intérieur avec une vitesse énorme et lui imprime un mouvement rotatoire. Le savant Américain a fait devant un comité, composé d'ingénieurs, une série d'expériences dont les résultats ont été concluants; il a percé en dix-huit minutes un trou de six mètres de profondeur sur un mètre cinquante de diamètre dans le quartz des Catskill-Mountains, puis il fixa son moteur sur une plate-forme de locomotive qu'il conduisit ainsi de Philadelphie à New-York.

Depuis vingt ans, M. Keeley cherchait la solution d'un grand problème qu'il vient de résoudre si heureusement; comme Newton, qui trouva la loi de la gravitation en regardant tomber une pomme, il a eu l'idée d'emmagasiner, d'utiliser la force du son en écoutant un jour, dans une chambre, la vibration des cristaux et du vitrage des fenêtres produite par des accords musicaux et voilà pourquoi, sans s'en douter, l'orchestre de l'Opéra développe une force supérieure à celle de la chute du Niagara; pourquoi une jolie femme, promenant ses doigts élégants sur les touches d'un piano, met en mouvement une force de plus de trois cents chevaux-vapeur. Le moteur Keeley, dont nous venons de donner une rapide description, tend indiscutablement, par l'énormité, par la facilité de la force produite, à supprimer l'effort humain. Son application sera le point de départ d'une révolution économique et sociale qui marquera d'une façon glorieuse la fin de ce dix-neuvième siècle déjà si fécond en découvertes scientifiques et industrielles. Ce sera une nouvelle affirmation de l'intelligence, un nouveau triomphe de l'homme sur la matière!

Certaines personnes se plaignent de ne pouvoir prendre du lait sans en être incommodées, et l'attribuent à une altération probable du liquide,

Presque toujours cela tient uniquement à ce qu'elles boivent trop vite. Il faut mettre au moins trois minutes pour boire un verre de lait.

Le contenu d'un verre avalé précipitamment se transforme dans l'estomac en un amas de caillé dont la surface extérieure se trouve seule en contact avec le suc gastrique, tandis que la même quantité de lait bue à petits traits se coagule partiellement, est entièrement pénétrée par le fluide digestif et se digère sans aucune difficulté.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN.

Etude de M^e DONNÈVE, avocat
rue des Briques, 14

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé le cinq octobre prochain, jour de vendredi, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, à Monaco, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur:

D'un immeuble dénommé ci-devant *Villa Nabi* et actuellement *Villa Zina*, se composant d'un corps de bâtiment sur le chemin de Fontvieille où il n'a qu'un étage élevé sur sous-sol et rez-de-chaussée, et d'un étage avec parterre au midi complanté de fleurs et d'arbustes, ayant vue sur la mer et où existent deux terrasses-promenoirs vitrées au rez-de-chaussée et au premier étage, le tout servant à l'habitation de la saisie.

La villa est close de murs à l'est et au midi et fermée au nord d'une grille en fer posée sur parapet, terminée à ses deux extrémités par deux pilastres en maçonnerie, celui situé à l'est portant l'inscription *Villa Zina*; à cet endroit une petite porte en fer ouvre sur un escalier contournant la villa jusqu'à la mer; on accède à la villa par un portail en fer en face la porte d'entrée.

Cet immeuble confronte dans son ensemble: de l'est, où il est percé de trois fenêtres au rez-de-chaussée et au premier étage, à un terrain appartenant à monsieur Anderson; du midi, au rivage de la mer; du nord, audit chemin de Fontvieille, où se trouvent la porte d'entrée et deux fenêtres seulement, ainsi qu'une niche

renfermant une statue; et de l'ouest, à l'ancienne villa Charençon, aujourd'hui Bellando de Castro.

Il figure sur la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco, section A, portion du numéro 65 du plan, pour une contenance de trois ares trente et un centiares.

Cet immeuble a été saisi à la requête des sieurs : 1° Théophile Bellando de Castro, ancien notaire; 2° Lucien Bellando de Castro, lieutenant-colonel d'état-major, frères, propriétaires, domiciliés à Monaco, ayant M^e Donné pour avocat, sur la dame Zénaïde de Pelley, épouse du sieur Jacques de Zolotoreff, sans profession, demeurant actuellement à Saint-Petersbourg (Russie) et en dernier lieu à Monaco, par procès-verbal de Marcellin Mars, huissier à Monaco, en date du neuf mai dernier, visé le même jour, enregistré le onze dudit mois, à folio 87, case 14, et transcrit, après dénonciation à la partie saisie, au bureau des hypothèques de Monaco le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-huit, volume 1, numéro 36.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix de dix mille francs, fixée par les créanciers poursuivants, ci **10,000 francs.**

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 40 de l'Ordonnance Souveraine du trois mars mil huit cent soixante-cinq, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble saisi, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi avocat poursuivant à Monaco, le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-huit.
Ch^e DONNÉVE.

Enregistré à Monaco le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, folio 67 verso, case 7. Reçu un franc.
RAISSEGUIER.

Etude de M^e LOUIS VALENTIN, notaire et défenseur
rue du Tribunal, 2, Monaco

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, madame Eve Emma Nathan, veuve de monsieur Louis-Benoît-Antoine Chocqueel, propriétaire rentière, demeurant à Monaco, quartier Saint-Michel ou Roqueville, dite *villa Chocqueel*, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e Valentin, notaire à Monaco, a acquis de la Société civile des terrains de Costa-Perrière, dont le siège social est à Nice, et pour laquelle domicile a été élu à Monaco, en la même étude; Un lot de terrain à détacher de l'ancienne propriété Walewska, situé à Monaco, quartier Perreira ou Perrière, d'une superficie de deux mille huit cent dix-sept mètres environ, limité au nord, par la grande route de Nice à Monaco; à l'est, par madame veuve Chocqueel, acquéreuse; à l'ouest, par le docteur Pickering; au sud, par monsieur Couros et la Société venderesse.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix principal de cent un mille quatre cent douze francs

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur le lot de terrain susdésigné, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

Pour extrait : L. VALENTIN.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur BOCQUET sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le vingt septembre courant, à dix heures du matin.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Pour le Greffier en Chef :
A. Cioco, C. G.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 27 août au 2 septembre 1888

MARSEILLE, b. Jeune-André, fr., c. Berni,	briques.
CANNES, b. Vierge Marie, fr., c. Aureille,	sable.
ID. b. Deux-Innocents, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID. b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.

CANNES, b. Jeune-Casimir, fr., c. Ferrero,	sable.
ID. b. Trois-Frères, fr., c. Castel,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID. b. Marceau, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Quatre-Frères, fr., c. Jouvenceau,	id.
ID. b. Jeune-Louis, fr., c. Aune,	id.
ID. b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID. b. Eclairneur, fr., c. Davin,	id.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Jaume,	id.

Départs du 27 août au 2 septembre

CANNES, b. Vierge Marie, fr., c. Aureille,	sur lest.
ID. b. Deux-Innocents, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID. b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID. b. Jeune-Casimir, fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. Trois-Frères, fr., c. Castel,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID. b. Marceau, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Quatre-Frères, fr., c. Jouvenceau,	id.
ID. b. Jeune-Louis, fr., c. Aune,	id.
ID. b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID. b. Eclairneur, fr., c. Davin,	id.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Jaume,	id.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement.

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

VÉNÉRABLE ARCHICONGRÈGE DE LA MISÉRICORDE

Samedi 8 septembre 1888

FÊTE de la NATIVITÉ de la SAINTE VIERGE

Vers 7 heures du soir. — Vêpres et Salut.

Dimanche 9 septembre

9 heures du matin. — Grand'Messe.

3 heures et demie du soir. — Vêpres, Sermon, Procession de la Chapelle à la Cathédrale en l'honneur de la Sainte Vierge et Bénédiction du Saint Sacrement.

N. B. — Pendant l'Octave, vers les 7 heures du soir, Chant des Litanies et Salut.

BAINS DE MER

CABINES	DE LA	avec
à	RÉSERVE	COSTUME COMPLET
30 cent.	Plage du Canton	50 cent.

RESTAURANT-CAFÉ

Coquillages — Bouillabaisse — Langoustes

ON DEMANDE A LOUER UN APPARTEMENT NON MEUBLÉ sur le rocher

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

ON DEMANDE chez un garçon seul **UNE BONNE** d'un certain âge, sachant faire la cuisine et entretenir le linge.

Inutile de se présenter sans de bonnes références.

S'adresser au bureau du Journal.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions, S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare. Monaco-Condamine.

En vente à l'Imprimerie du Journal :

MONACO ET SES PRINCES

Par H. Métivier

Deuxième édition — 2 vol. in-8° — Prix : 6 francs.

**CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
CODE DE COMMERCE
CODE CIVIL — CODE PÉNAL**

BAZAR

MAISON MODÈLE

MONTE CARLO

FARALDO, Propriétaire

Médaille d'argent à l'Exposition d'Anvers

Chaussures en tous genres — Bonneterie de fantaisie — Chemises — Cravates et gilets de flanelle — Ombrelles et parapluies haute nouveauté — Ganterie — Mercerie et rubans — Eventails à tous prix — Brosserie et éponges — Articles ivoire — Parfumerie de Monaco et autres premières marques — Fournitures de bureau et papeterie — Maroquinerie fine, articles de Paris — Photographies et images — Marquetteries du Pays — Roulette et tapis, articles de jeux — Jouets d'Enfants — Nouveautés de Paris — Pipes, fume-cigares et cigarettes écume et ambre — Articles de voyage — Grand choix de bijouterie fantaisie.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON & A LA MÉDITERRANÉE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE BARCELONE

Délivrance pour toutes les gares P.-L.-M. de billets d'aller et retour (1^{re}, 2^e et 3^e classe) pour Barcelone. — Validité 30 jours.

RÉDUCTION DE PRIX. — Pour les gares distantes de BARCELONE, de moins de 500 kilomètres, 30 %; de 500 à 1000 kilomètres, 35 %; de plus de 1,000 kilomètres, 40 %.

Un arrêt en route à l'aller et au retour à une gare située sur l'itinéraire au choix du voyageur.

De PARIS à BARCELONE et retour via DIJON, LYON, TARASCON, 1^{re} classe, 169 fr. 60; 2^e classe, 127 fr. 40; 3^e classe, 91 fr. 60.

Trajet direct en 28 heures et demie

Départ de Paris 7 h. 15 soir, arrivée à Barcelone 11 h. 53 soir.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Voyages circulaires à Itinéraires facultatifs

BILLETS DE FAMILLE

La Compagnie a demandé à l'Administration supérieure l'autorisation de délivrer dans toutes les gares de son réseau, à partir du 1^{er} septembre prochain, et d'une manière permanente, des billets collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classe de voyages circulaires à itinéraires facultatifs, aux familles composées d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant, au prix de trois billets de voyages circulaires à itinéraires facultatifs ordinaires, la moitié du prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois, sans toutefois, que ce prix puisse descendre au-dessous de 50 pour cent du tarif ordinaire des places, appliqué à l'ensemble des membres de la famille.

Le parcours, aller et retour, devrait être d'au moins 300 kilom. Deux enfants de 3 à 7 ans sont comptés pour un voyageur à place entière.

Pour un seul enfant, ou un enfant en excédent, sur un nombre pair, le prix est la moitié de celui que payerait un voyageur à place entière.

Validité : 30, 45 ou 60 jours, suivant la longueur du parcours. La durée de validité de ces billets pourrait être prolongée une ou plusieurs fois d'une période égale, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 pour cent du prix total du billet.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares situées sur l'itinéraire. Franchise de bagages : 30 kilogr. par billet entier, et 20 kilogr. par billet à demi-place.

Les demandes de billets devraient être faites 5 jours au moins à l'avance à la gare d'où doit partir le voyageur.

A Paris, les demandes pourraient aussi être adressées aux bureaux-succursales de la Compagnie et aux agences énumérées dans les avis précédents.

Des prospectus très détaillés sont délivrés gratuitement dans toutes les gares, bureaux de ville et agences de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

L'Art et la Mode, journal de la vie mondaine.

8, rue Halévy, Paris — Sommaire du n° 39 :

Art et Chiffons, par Frivoline, dessin de G. de Billy. — Gazette héraldique, par M. le comte R. della Rocca. — La Vie des Eaux, par Feather, dessin de H...y. — La grande semaine à Trouville, dessin de H...y et G. de Billy. — Sur le terrier, dessin original de Gaston Guignard. — Les Confitures, par X... — Chronique mondaine, par Montjoye. — Chronique du Sport, par Maubourguet. — Chronique financière, par Bonconseil.

MONACO. — Imprimerie du Journal de Monaco 1888